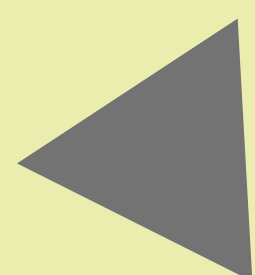


ASSURANCE AUTOMOBILE DES GARANTIES À LA TARIFICATION

Actions de formation ou de développement professionnels
continus prévu à l'article R 512-13-1 du code des assurances




VENUS CONSULTING





ASSURANCE AUTOMOBILE DES GARANTIES À LA TARIFICATION

- Votre entreprise est amenée à souscrire des contrats d'assurance automobile. Cette formation permet :
- d'identifier le cadre juridique de l'assurance automobile
 - Comprendre les mécanismes de base des garanties dans le processus de souscription et de tarification
- 

Les apports techniques et méthodologiques font l'objet d'une analyse en groupe, d'illustrations extraites de situations professionnelles et d'exercices réalisés par les participants pour consolider leurs connaissances.

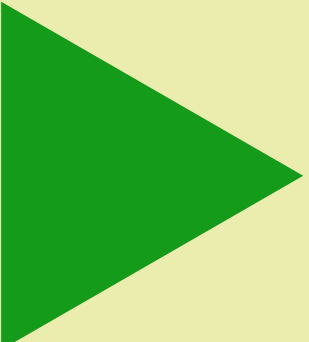
PUBLIC

- Gestionnaires de contrat
- Chargés des opérations d'assurance automobile
- Chargés d'indemnisation automobile
- Chargés des opérations de surveillance du portefeuille

DURÉE

- 2 jours - 15 heures de formation

PRÉREQUIS

- Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance..
- 



PROGRAMME




JOUR 1 ET 2

INTRODUCTION

- Présentation des acteurs
- Répartition du marché
- Part de l'assurance auto sur l'assurance de dommage
- Taille du parc auto assuré et sa structure


A. IDENTIFIER LES BESOINS D'ASSURANCE AUTOMOBILE

- 1. Responsabilité civile : garantie et contrôle de l'obligation d'assurance
 - 2. Risques de dommages causés au véhicule
 - 3. Risques de dommages aux personnes transportées dans le véhicule
- 

B. COMPRENDRE LE CONTENU ET L'ARTICULATION DES GARANTIES

- 1. Responsabilité civile
- 2. Défense pénale et recours
- 3. Dommages tous accidents
- 4. Vol
- 5. Incendie et dommages annexes
- 6. Bris de glace
- 7. Catastrophes Naturelles
- 8. Catastrophes technologiques
- 9. Attentats
- 10. Vandalisme
- 11. Garanties optionnelles

C. DÉTERMINER LES CRITÈRES ESSENTIELS À LA TARIFICATION

- 1. Différentes catégories de risques automobiles
 - 2. Éléments relatifs au véhicule et à son utilisation
 - 3. Antécédents du conducteur
 - 4. Clause type réduction / majoration
 - 5. Poids des principales garanties dans le tarif - ordres de grandeur
- 



**97 rue Sauveur Tobelem
13007 Marseille**

Téléphone : 09 72 63 83 89

**Declaration d'activite de formation
enregistre sous le numero 93131678213**



VENUS CONSULTING

